

PAR COURRIEL

Le 11 février 2022

Objet : Demande d'accès à l'information

Madame,

Par la présente, nous vous informons que notre organisme a reçu le 8 février dernier votre demande d'accès visant à obtenir l'achalandage (nombre de traversées, de véhicules et de passagers transportés) du 1er au 31 décembre 2021 pour les traverses de Tadoussac et de L'Isle-aux-Coudres.

Voici les statistiques d'achalandage pour les traverses suivantes :

- Tadoussac
 - Nombre de traversées : 2 745
 - Nombre de véhicules transportés : 41 673
 - Nombre de passagers transportés : 64 430

- L'Isle-aux-Coudres
 - Nombre de traversées : 798
 - Nombre de véhicules transportés : 13 235
 - Nombre de passagers transportés : 20 430

... 2

Conformément à l'article 51 de la [Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels](#), RLRQ, c.A-2.1., nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels,

Original signé par

Marie-Gabrielle Boudreau, avocate

Directrice principale des affaires juridiques et secrétaire générale

p. j. Avis de recours